ENDOSSEMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (SSEF) 2016-2025 DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nous, Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'Education de la République Démocratique du Congo (RDC), après avoir examiné les documents produits par les autorités sectorielles et avoir fait procéder à leur évaluation externe, considérons que la Stratégie Sectorielle de l'Education 2016-2025 et le plan d'action qui lui est associé reposent sur un certain nombre d'atouts qui en font des documents stratégiques crédibles, offrant une vision holistique de l'ensemble du secteur de l'éducation et méritant d'être soutenus.

Ces atouts sont les suivants :

(i) Les documents stratégiques élaborés sont le fruit d'un long processus qui a permis la participation de l'ensemble de la communauté éducative, garantissant l'appropriation des options stratégiques par l'ensemble des acteurs et des partenaires. Ce dernier a connu la collaboration étroite de quatre ministères sectoriels ainsi que celle du Ministère du Plan et du Budget.

(ii) Ces documents reposent sur une analyse exhaustive et récente du système éducatif, le RESEN établi en 2014, lui-même issu d'un processus collaboratif et dont les conclusions ont été largement partagées. Ce RESEN contient une analyse circonstanciée des risques particuliers auxquels est exposé le système éducatif congolais.

(iii) La SSEF et le plan d'action contiennent des dispositions permettant de réduire la question des disparités sérieuses dont souffrent les filles, les enfants les moins favorisés, ceux touchés par la pauvreté ou vivant en milieu rural. Parmi ces dispositions, on note un certain nombre d'avancées significatives en direction de la gratuité scolaire telle que définie par le Gouvernement, notamment par une prise en charge accrue des rémunérations des enseignants par les ressources publiques.

(iv) La SSEF fait état d'une augmentation appréciable de la mobilisation de ressources publiques en faveur de l'éducation, qui devraient atteindre, pour la première fois depuis une quinzaine d'année, un niveau proche de la moyenne des pays comparables (20 % du budget national programmés dès 2018).

(v) Elle contient également un certain nombre de réformes pragmatiques allant dans le sens d'une amélioration de la qualité des services éducatifs, avec une stratégie reposant sur les initiatives des établissements eux-mêmes, qui seront encouragées par des priorités données dans l'accès aux ressources. Elle contient également un plan particulier sur les premiers apprentissages, les plus déterminants pour asseoir les acquis des élèves.

Pour autant, en dépit de cet ensemble de qualités qui justifient le soutien que nous apporterons à cette stratégie sectorielle, nous relevons un certain nombre de points dont l'examen périodique devra être inscrit au programme du dialogue sectoriel et des revues annuelles. Ces points appellent une vigilance particulière des autorités et de leurs partenaires, dans la mesure où la réussite de l'ensemble des politiques repose sur leur succès.

Ces points d'attention sont les suivants:

(i) **Le respect des engagements financiers de l'Etat**. En effet, les cibles de 20 % du budget de l'Etat en dépenses courantes (hors service de la dette) ou de 2,9 du PIB ne sont pas très élevées au regard des ambitions quantitatives et qualitatives annoncées dans la SSEF, alors que l'universalité de la scolarité primaire est encore loin et que la croissance démographique reste soutenue. Une mobilisation des ressources publiques qui se montrerait inférieure aux anticipations du modèle de simulation devrait mener à une révision immédiate et incontournable des objectifs de la stratégie et à un renforcement des mécanismes de régulation des flux d'élèves au-delà du cycle primaire. Une attention particulière sera accordée à l'exécution des budgets mis à la disposition du Secteur de l'Education.

(ii) **La suppression complète des frais scolaires directs** contraires à la politique de gratuité initiée en 2010 et susceptibles de conduire à une interruption prématurée de la scolarité des enfants, les plus défavorisés en particulier. Parmi les coûts visés, mentionnons les frais scolaires directs liés au Minerval, au Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) et au Test National de la Fin des Etudes Primaires (TENAFEP) que les écoles continuent à prélever auprès des parents.

(iii) **La nécessité de comptabiliser dans le budget national les flux ascendants** équivalents, en 2014, au montant total alloué au secteur par l'Etat. Une transparence totale du suivi et de la gestion de ces flux est essentielle, avec notamment la création et l'opérationnalisation d'une commission créée à cet effet, les contributions des parents aux

écoles ne devant servir qu'à l'amélioration de la qualité de l'enseignement à ce niveau, et non au financement de dépenses opérationnelles de la chaîne administrative et de supervision du secteur, contraire à la politique de gratuité initiée en 2010. L'engagement du Gouvernement à la remédiation de ce problème nous apparaît primordial, par la prise, entre autres, de mesures disciplinaires en cas de persistance de ces mauvaises pratiques.

(iv) **L'importance du maintien d'une régulation raisonnable (quoique socialement difficile à soutenir) entre le cycle primaire et le premier cycle secondaire, ainsi que le renforcement de la régulation entre les deux cycles du secondaire**. Ces éléments sont indispensables pour éviter qu'une croissance non maîtrisée des effectifs de la partie haute du système éducatif n'entraîne d'une part, une dégradation des qualités de l'accueil et d'autre part, une mauvaise orientation des ressources financières, aux dépens de la scolarité primaire. Cela implique que les autorités sectorielles soient en mesure : (a) de résister aux pressions de toutes sortes dont elles sont l'objet pour une expansion trop rapide du secondaire et (b) de mettre en place rapidement l'examen-concours de fin de cycle secondaire annoncée dans la SSEF, mais dont les modalités ne sont pas encore définies.

(v) **La nécessité d'une définition précise des chaînes de décisions et de responsabilités qui permettront la mise en œuvre des activités ou réformes annoncées dans la SSEF**. Aujourd'hui, le point le moins abouti de la réflexion stratégique est celui de la préparation administrative des opérations. Le plan d'action est le seul document qui donne une indication sur les structures administratives en charge des activités ou réformes, mais cette indication reste trop sommaire et ne constitue pas une feuille de route opérationnelle pour les administrations, de sorte que l'on doit craindre des retards ou des inexécutions, faute d'une assignation suffisamment précise des tâches de prise d'initiative, de réalisation, de suivi ou de relance, de rapportage.

(vi) **La nécessité de définir des priorités pour la mise en œuvre effective de la stratégie et la garantie de sa soutenabilité**. La SSEF a souhaité apporter une réponse à l'ensemble des difficultés du système éducatif national et, pour chacune d'elle, mobiliser un grand nombre de politiques possibles, des plus classiques aux plus novatrices. La charge que représente une telle mobilisation est importante et il reste possible, ou peut-être probable, que les administrations sectorielles ne soient pas en mesure de toutes les réaliser, du moins dans le même temps ou dans toutes les composantes systémiques, notamment

l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETPF) dont le budget semble limité, eu égard aux perspectives annoncées de croissance de ce sous-secteur. La bonne coordination de la mise en œuvre de la SSEF devrait se traduire à la fois par : (a) la définition de priorités nationales et la gestion éclairée des ressources pour éviter le saupoudrage ou le manque de moyens (b) une prise de décision explicite pour les activités que les administrations ne seraient pas en mesure d'entreprendre en raison d'un plan de charge déjà lourd et (c) l'ouverture de discussions au sein du dialogue sectoriel à propos de ces réaménagements du fait des intentions d'origine.

(vii) **Le recours à une modalité de construction à moindre coût pourrait accentuer l'investissement déjà important des familles dans le système éducatif congolais.** Une partie d'entre elles fournissent ou complètent la rémunération des enseignants et contribuent lourdement au fonctionnement de l'école et du système administratif. Dans les cas où cette stratégie ferait appel à la contribution des familles pour infrastructures scolaires, il serait raisonnable qu'une telle approche ne cible que les communautés capables de fournir ce type d'effort en direction de l'école, les plus démunis devant pouvoir bénéficier d'un autre type d'option. A cet égard, les autorités pourraient développer dans les premiers temps de la mise en œuvre de la SSEF des solutions alternatives afin de ne pas renforcer davantage les inégalités socio-économiques et d'éventuels abandons ou non-accès à l'enseignement.

(viii) **Le rôle clé de la Cellule d'Appui Technique à l'Education (CATED) dans le dispositif actuel et futur du système éducatif.** Elle a vu son mandat élargi par un arrêté ministériel (EPS-INC) et est en charge de la coordination, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la SSEF. Son action couvre dorénavant l'ensemble du secteur, aussi un arrêté interministériel pourrait-il officialiser ce nouveau rôle et garantir la présence effective des représentants des 4 ministères concernés. En tant que cellule d'appui, il est également impératif que la CATED finalise l'élaboration de ses modalités de transfert de compétences vers les directions techniques qu'elle soutient. Sans doute, une première étape serait-elle d'élaborer un diagnostic institutionnel de ces directions afin de mieux répondre à leurs besoins en termes de renforcement de capacités, la CATED étant appelée, lorsqu'elle deviendra Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE), à renforcer et développer les capacités des Services centraux et déconcentrés des Ministères directement impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie sectorielle et de son plan.

Nous, Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'Education de la RDC, réitérons notre disponibilité à travailler en dialogue structuré, constant et constructif avec les autorités sectorielles afin de garantir un enseignement accessible et de qualité aux jeunes Congolais. Cela permettra un suivi des huit points précédemment cités dans le cadre de communications régulières sur les avancées enregistrées et d'informations sur les éventuelles difficultés rencontrées.

En ce qui concerne les questions liées à (i) la suppression des frais directs imposés aux parents et (ii) la gestion transparente des flux ascendants, nous voudrions insister sur la nécessité pour le Gouvernement, de prendre les mesures attendues avant le démarrage du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME).

(Signatures)

Monsieur Pascal Villeneuve
Représentant UNICEF

14. 01. 2016

Monsieur Phillipe Bosse
Directeur a.i AFD

Monsieur Ahmadou Moustapha Ndiaye
Directeur des Operations/ Banque Mondiale

Monsieur Michel Lastchenko
Ambassadeur du Royaume de Belgique

14/01/2016

Monsieur Abdourahamane Diallo
Représentant UNESCO

Monsieur Christian Rogg
Chef de Mission de la Coopération Britannique (DFID)

15 JAN 2016

Madame Diana Putman
Directrice USAID

Monsieur Pablo Recalde
Représentant PAM